



Décision relative à une demande de changement de composition d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande de changement mineur de composition du produit phytopharmaceutique ALLIE EXPRESS

de la société CHEMINOVA Agro France SAS
enregistrée sous le n°2017-3322

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 22 décembre 2020,

Considérant que l'équivalence entre les co-formulants alternatifs revendiqués et les co-formulants autorisés n'a pas été démontrée,

Considérant qu'il ne peut être établi que l'exigence relative à l'absence de risque pour la santé humaine prévue à l'article 29 paragraphe 1 point e) du règlement (CE) n°1107/2009 susvisé continuerait d'être respectée,

Considérant d'autre part la nécessité de mettre à jour les recommandations relatives à l'étiquette du produit,

La modification de la composition du produit référencé ci-après n'est pas accordée en France.

L'autorisation de mise sur le marché du produit référencé ci-après **est modifiée** en France dans les conditions précisées dans la présente décision.

Informations générales sur le produit

Noms du produit	ALLIE EXPRESS SIMPLON EXPRESS
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	CHEMINOVA Agro France SAS 11 Bis Quai Perrache 69002 LYON France
Formulation	Granulé dispersable (WG)
Contenant	100 g/kg - metsulfuron-méthyl 400 g/kg - carfentrazone-éthyle
Numéro d'intrant	9600197
Numéro d'AMM	9600197
Fonction	Herbicide
Gamme d'usage	Professionnel

Recommandations relatives à l'étiquette du produit

Il est recommandé de faire figurer l'information suivante sur l'étiquette :

- Contient du 2,4,7,9-tetramethyldec-5-yne-4,7-diol.

A Maisons-Alfort, le

01 FEV. 2021

Caroline SEMALLE
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)